



Les réseaux de gaz du territoire passent au vert.

Date : d'octobre 2025 à fin janvier 2026



En octobre prochain, GRDF et l'entreprise mandatée pour le chantier, débiteront des travaux de pose de canalisations de gaz, dans le secteur de St Nicolas du Tertre. Ces travaux, d'une durée de 5 mois, vont permettre la construction de 2800 mètres de canalisations et l'adaptation des réseaux pour accompagner la dynamique de transition de l'énergie gaz.

En concertation avec la Mairie, GRDF et l'entreprise de travaux mettront tout en œuvre pour réduire l'impact de ce chantier sur la circulation pour que les travaux impactant les lieux-dits La Ruadais, la Maison Neuve, Quilvain et la Ville Daniel concernés par les travaux, soient minimisés. Néanmoins, ils modifieront l'accès à la voie communale. Afin de minimiser la gêne occasionnée, GRDF maintiendra l'accès du tronçon aux riverains.



Développer la production locale de gaz vert sur la communauté de communes de l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC)

Avant l'été 2026, la SAS Dubois Environnement, située au Bois Robert, injectera 7,2 millions de kWh de gaz renouvelable dans le réseau de distribution exploité par GRDF.

Cette production locale permettra de couvrir l'équivalent de la consommation annuelle en gaz de 1 800 logements récents.

Cette forme d'économie circulaire contribue concrètement à la transition énergétique du territoire, par la production d'énergie renouvelable et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle favorise également une agriculture plus durable et pérenne, et la création d'emplois non délocalisables.



Qu'est-ce que le biométhane ?

Par le processus de méthanisation, les effluents d'élevage (lisiers, fumiers), résidus de culture, déchets agroalimentaires, boues de la station d'épuration, ou encore les biodéchets, deviennent une ressource : ils sont transformés en gaz vert. Après épuration, il atteint le même niveau de qualité que le gaz naturel et peut donc être injecté dans les réseaux. On l'appelle alors biométhane. Tout comme le gaz naturel, il sert à chauffer, cuisiner mais pas seulement. Utilisé comme carburant (bioGNV), il offre une solution économique et écologique, en particulier pour le transport de marchandises et de personnes. Outre une énergie 100% renouvelable et locale, le processus de méthanisation génère du digestat, un résidu qui peut être utilisé comme engrais organique permettant une forte diminution des odeurs à l'épandage par rapport aux effluents d'élevage, ainsi qu'une réduction des fertilisants de synthèse.



Le gaz vert en quelques chiffres

A l'heure de la transition énergétique, la montée en puissance de la production de gaz vert permet à GRDF de distribuer une énergie de plus en plus décarbonée.

Dans le Morbihan, 17 unités de méthanisation injectent déjà leur production dans le réseau de distribution, et couvrent l'équivalent de la consommation en gaz de plus de 38 000 logements récents.

Le gaz vert contribue à l'autonomie énergétique de la France.

En 2050, 100% du gaz pourrait être renouvelable et produit localement.

	L'ÉDITO DU MAIRE	4
	L'AGENDA 2025	5
	AU CONSEIL MUNICIPAL	6
	LES INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES	8
	LE 8 MAI 1945/2025	10
	EN BREF	12
	EXPOSITION SUR LES CÉRÉALES	16
	ÉLECTION MUNICIPALE 2026	17
	LES TARIFS COMMUNAUX	18



Chers Nicolasiennes et Nicolasiens

En cette dernière année de notre mandat, ce bulletin sera le dernier à être rédigé dans ce format où nous pourrions exposer ouvertement les activités de votre municipalité.

En effet les prochaines élections municipales se dérouleront en mars 2026, votre bulletin municipal paraîtra en 2026 avec un contenu neutre et factuel pour respecter le code électoral.

Évolution majeure, le mode de scrutin de liste paritaire dans les communes de moins de 1000 habitants, ce processus de vote sert à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de préserver la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité. Dans ce bulletin, vous découvrirez un article qui vous présente les nouvelles dispositions qui s'appliquent à notre commune.

Avec l'aide de la plupart d'entre vous, nous avons pu mener à bien les travaux d'amélioration des biens de la collectivité.

Nous avons aménagé nos espaces publics (abribus, carrefour à l'entrée de bourg-Ouest, création de cheminement doux pour les piétons) et nos équipements communaux comme la rénovation des vestiaires à vocation multisports ou encore les halles de la Guette.

La situation de notre trésorerie est également bonne. Le Conseiller à la Direction des Finances Publiques du Morbihan, venu présenter les comptes de gestion 2024 de la commune nous a confirmé que « la situation financière de la commune était saine, avec une bonne capacité d'investissement et la possibilité d'emprunter ». La capacité de désendettement de la commune était fin 2024 de 4 ans et 11 mois. Cette capacité de rembourser notre dette dans un délai inférieur à 5 ans nous positionne parmi les communes très bien gérer selon les critères établis par le ministère de l'économie et des finances. Ce mandat a donc un bilan vraiment positif.

Si nous devons le résumer, nous avons déployé la fibre à très haut débit, procédé à des travaux de revêtement et d'aménagement de voirie sur l'ensemble de la commune, remplacé les lanternes boules en place et ajusté nos horaires d'éclairage, réalisé notre plan communal de sauvegarde, constitué une réserve communale de sécurité civile, créé des sentiers pédagogiques dans le bois de Grisan, aménagé un Pumptrack, mise en place de moyens de communication comme Panneaux Pocket, les panneaux d'affichage et le site internet.

Malgré la situation sanitaire, économique et les conflits à l'échelle mondiale, nous avons poursuivi notre engagement à maintenir notre commune attrayante et solidaire tout au long de ces 5 années. Les rassemblements que nous avons organisés en partenariat avec nos associations, offrant toutes des occasions de se retrouver de manière conviviale et solennelle, ont fait découvrir notre village aux nouveaux arrivants et à d'autres personnes (forum des associations, animations de la bibliothèque, octobre rose, commémorations de l'armistice, repas des aînés, vœux de la municipalité et la traditionnelle fête des battages).

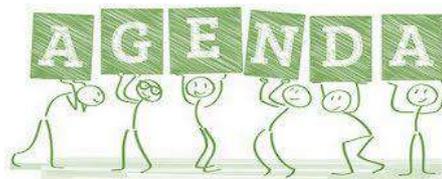
D'ici la fin de l'année, nous allons continuer à travailler dans nos projets et à faciliter tous les événements dans notre belle commune.

Merci et bravo aux élus du conseil municipal en place, aux agents communaux : Pascale, Harold, Isabelle et Marcel pour leur collaboration et leur travail constant.

Je tiens également à remercier toutes les personnes, bénévoles, associations, entreprises, commerçants, artisans, qui nous soutiennent toujours et participent à la vie de notre village.



Votre maire, Mickaël LE GOUÉ



VOICI QUELQUES DATES A RETENIR (liste non exhaustive)

Samedi 23 et Dimanche 24 août	Fête des Battages
Samedi 6 septembre	Forum des Associations
Mardi 23 septembre	Conseil Municipal
Dimanche 12 octobre	Octobre Rose
Mardi 11 novembre	Commémoration Armistice 14-18
Dimanche 7 décembre	Repas de Aînés
Samedi 10 janvier	Vœux de la Municipalité



VOUS ETES DE LA CLASSE 5 ?

*Vous êtes né (e) en 2015, 2005, 1995, 1985, 1975, 1965, 1955, 1945, 1935...
Vous pouvez rejoindre l'équipe d'organisation pour le rassemblement des Classes pour 2025 ?
La location de la salle est offerte par la municipalité. Renseignement en Mairie...*



© Credit photo Erwan Le Luhern (Visual FX)

Agence Postale et Mairie - Horaire d'été



En raison des congés d'été des agents municipaux des fermetures exceptionnelles sont programmées.

- Fermeture de la Mairie les samedis 05 et 12 juillet et et les samedis 9, 16, 23 et 30 août.
- l'Agence Postale sera fermée du 15 juillet au 1^{er} août inclus.

Conseil Municipal du 8 avril 2025.

APPROBATION À L'UNANIMITÉ DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2025.

Vote des Taux des impôts directs locaux 2025.

Après avoir informé de la revalorisation des bases par l'Etat de 1,7% et d'une augmentation de 4% décidée par le Conseil Communautaire d'OBC, M. le Maire, compte tenu de la situation saine des finances, propose pour 2025 les mêmes taux communaux maintenus depuis 2018. À l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de fixer les taux communaux ainsi : taxe d'habitation à 14,55%, la taxe foncière sur les propriétés bâties à 38,56%, et la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 57,45%.

Affectation résultats de fonctionnement 2025.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et considéré les résultats 2024 des différents budgets, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, 8 voix Pour et 1 abstention, décide d'affecter les résultats 2024 comme suit : au Budget principal 2025, excédent de fonctionnement capitalisé 64.689,10 €, excédent de fonctionnement reporté 60.000,00 € - au Budget Assainissement 2025, déficit de fonctionnement reporté, 370,02€.

Budgets Primitifs 2025 commune -assainissement -lotissement.

Commune : Fonctionnement 519.445€ / Investissement 960.722€ (voir « *Les Infos de St Nicolas* » d'avril 2025)

Assainissement : Fonctionnement 62.669€ / Investissement 43.889,02€

Lotissement : Fonctionnement 22.360,87€ / Investissement 7.560€

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, 7 voix Pour et 3 abstentions, adopte les Budgets Primitifs 2025 tels que présentés ci-dessus.

Subvention à l'UNC - sortie au Musée de Saint-Marcel.

Dans le cadre de la sortie au Musée de Saint-Marcel organisée par l'UNC à destination des élèves domiciliés sur le territoire communal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une aide financière d'un montant de 3 € par enfant et 2 € par adulte accompagnant.

Rénovation des ouvertures de l'église : demande de subvention au titre de la DETR/DSIL.

M. le Maire présente les devis de remplacement des ouvertures de l'église chiffrés à 32.395,23 € (HT) ainsi que le Financement prévisionnel: Département (30%) 8.098€, État (40% DETR) 12.958€, Autofinancement 11.339,23€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager l'opération présentée, valide le plan de financement présenté ci-dessus et sollicite une subvention de l'État au titre de la DETR/DSIL.

Aire de jeux : demande de subvention au titre de la DETR/DSIL.

M. le Maire présente les devis d'aménagement de l'aire de jeux pour enfants près de l'étang de la Guette, chiffrée à 49.036€ (HT) ainsi que le Financement prévisionnel: État (40% DETR) 19.614€, Autofinancement 29.422€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager l'opération présentée, valide le plan de financement présenté ci-dessus et sollicite une subvention de l'État au titre de la DETR/DSIL.

Projet de plantations dans le Bois de Grisan - Parcelle E623.

M. le Maire présente le projet de plantations sur la parcelle E623 située "Les Ruailles" (appelée "Le Pareilleux") d'une surface de 1ha43a88ca, projet envisagé en lien avec Clim'actions Bretagne et évalué à 15.000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer une demande d'examen préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale auprès des services de la DREAL pour le projet de plantations, et une demande d'accompagnement par l'association Clim'actions afin de bénéficier d'un soutien technique et financier grâce au mécénat.

Projet Taranis : position de la commune de Saint-Nicolas-du-Tertre.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner concernant le projet de la Sté Breizh Ressources, qui a déposé une demande de PERM (Permis Exclusif de Recherche Minière) auprès du Ministère de l'Economie concernant concerne la recherche de mines de métaux et terres rares. Une réunion d'information publique a été organisée le 25/03/2025 par le collectif STOP TARANIS à la salle polyvalente. Une 1ère consultation a été réalisée du 24 juin au 22 juillet 2024. Le Conseil d'État a décidé en date du 12 juillet 2024, qu'une étude environnementale était nécessaire et qu'elle serait suivie d'une nouvelle consultation du public. L'association Eaux et Rivières s'oppose au projet car l'installation de mines serait néfaste pour l'environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, vote à bulletin secret et décide à l'unanimité - 10 Voix Contre – de s'opposer à la mise en place de prélèvements, d'investigations ou de sondages dans le cadre du PERM sur les parcelles communales par la Société Breizh Ressources



Lotissement « Les jardins du stade » : vente du lot n°1.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la demande de M. BLOUET Philippe d'acquisition du lot n°1 situé « Les jardins du stade » parcelle ZB370 de 504 m² au prix de 7.560 € TTC.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Convention OBC - Cabinet Ecofinance.

Une convention est envisagée entre OBC et le Cabinet Ecofinance avec pour mission de fournir au bloc communal une assistance concrète et ponctuelle dans le traitement de l'optimisation des bases fiscales des locaux d'habitation en agissant sur la valeur locative ou sur l'occupation. Le coût estimé pour St-Nicolas-du-Tertre s'élève à 2.409 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à la convention OBC-Ecofinance.

Présentation des décisions du Maire et informations sur les dossiers suivis par les Adjoints.

Conseil Municipal du 20 mai 2025

APPROBATION À L'UNANIMITÉ DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025.

Mise à jour du tableau du Conseil Municipal.

M. le Maire indique qu'il a reçu par courrier du 22 avril 2025 en mairie la démission d'Yves COUCHELLOU. En conséquence, le tableau du Conseil Municipal est modifié, validé à l'unanimité, et sera transmis au Préfet.

Commissions Municipales et Communautaires.

M. le Maire énumère les Commissions auxquelles participait Yves COUCHELLOU et pour chacune interroge les Conseillers Municipaux qui souhaiteraient intégrer ces Commissions. Karine DANION-BEAUDOUX souhaite participer à la Commission Communication, ce que valide le Conseil Municipal à l'unanimité. Anita HEMERY indique qu'en tant qu'Adjointe, elle a suivi les travaux de l'abribus-carrefour avec Yves et qu'elle assurera la fin des aménagements qui restent à réaliser.

Groupes de Travail.

M. le Maire procède de la même façon et interroge les Conseillers Municipaux pour intégrer ces Groupes ; Marie-Renée GUILLEMOT souhaite intégrer le Groupe "Cimetière", le Conseil Municipal en prend note.

Ligne de Trésorerie.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement éventuel de la ligne de trésorerie et présente la proposition du Crédit Agricole, à savoir une possibilité de 100.000 € plafonné sur 1 an, taux Euribor variable de 3,66% (à noter taux à 4,79% en 2024), s'ajoutent 0,25% de frais de dossier et 250 € de mise en place. Plusieurs Conseillers font remarquer que les années précédentes, il n'y avait pas de frais supplémentaires. Le Maire précise qu'un courrier du Préfet nous informe des montants du Fonds de Compensation de la TVA qui seront versés cette année, soit 85.000 € pour les investissements et 3.956,46 € pour le fonctionnement ; à noter qu'il était chiffré au Budget Primitif 2025 respectivement 70.000 € et 2.500 €.

Par 6 voix contre, 2 pour, 1 abstention, la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie est rejetée.

Demande d'achat de la parcelle ZA 307.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'achat de Mme ROUSSEL (de St-Gravé) de la parcelle ZA 307 d'une surface de 595 m² au prix de vente de 18 € le m², soit 10.710 €, auxquels s'ajoutent les frais de notaire à charge de l'acheteur. Le permis de construire est en cours d'instruction et le plan de financement a été accepté.

À l'unanimité des Membres présents, le Conseil Municipal agréé la demande d'achat de la parcelle ZA 307.

PLUI - Charte de gouvernance concernant la compétence urbanisme.

Dans le cadre du transfert de compétence aux EPCI du plan local d'urbanisme, M. le Maire explique le travail réalisé à OBC pour un projet d'une Charte de Gouvernance. Le Conseil Communautaire a émis un vote favorable. Ultérieurement, les Élus devront décider d'un PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Le coût de l'étude est évalué entre 100.000 et 200.000 € selon les différentes propositions.

Par 6 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal valide ce projet de Charte de Gouvernance.

Présentation des décisions du Maire et informations sur les dossiers suivis par les Adjoints.

LES INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Redevance service déchets incitative au 1er janvier 2026

Le conseil communautaire d'OBC a voté le 13 mars 2025, la tarification de la redevance service déchets incitative, au regard des dépenses et recettes, qui sera effective au 1er janvier 2026. Elle finance 75% du coût global du service déchets, tandis que les 25% restants sont principalement couverts par la revente de matériaux, des subventions, les soutiens des éco-organismes.

Qu'est-ce qu'une redevance incitative ?

La redevance service déchets incitative finance uniquement la collecte, le traitement des déchets, les actions de prévention ou encore la gestion des déchèteries. Elle devient incitative, en mettant en place un dispositif plus transparent, car lié à la quantité de déchets produits par chacun. Il encourage à diminuer le volume de nos ordures ménagères résiduelles et de nos déchets triés afin d'adapter la facturation à la quantité de déchets jetés et triés.

Pourquoi instaurer une redevance incitative ?

Comme de nombreuses intercommunalités, OBC instaure cette redevance incitative pour limiter l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets, pour répondre aux obligations réglementaires et pour contribuer à la préservation de notre environnement en réduisant nos déchets. En effet, une tarification incitative permet de réduire de 30% en moyenne le volume d'ordures ménagères résiduelles. Ce déchet est celui qui coûte le plus cher à la collectivité, et le prix de son traitement va continuer à augmenter. Les seuls moyens d'action pour la collectivité et les habitants se situent au niveau de la réduction des déchets et de la qualité du tri.

Comment est calculée la redevance incitative ?

La redevance incitative est composée d'une part fixe, comprenant l'abonnement de 100€ et le forfait défini au regard du nombre de personnes dans le foyer et d'une part variable qui sera activée uniquement si le forfait est dépassé.

Pour maîtriser sa facture, il est conseillé de ne pas sortir son bac systématiquement mais bien quand il est plein, pour éviter de comptabiliser une levée. Une grille tarifaire existe également pour les autres catégories d'usagers regroupant les administrations, les associations, les artisans, les travailleurs indépendants...

Le calcul de la part variable va dépendre du nombre d'ouvertures et de présentations supplémentaires du bac jaune : 2€ par ouverture de tambour supplémentaire (50L) et respectivement 1,5€, 2,5€ ou 5€ pour une présentation supplémentaire du bac jaune de 240L, 360L ou 770L.

Facture 2026 et facturation à blanc

La facture adressée dans chaque foyer au début de l'année 2026 comprendra l'abonnement de 100€ et le forfait, en fonction du profil du ménage. A cet envoi, une facture dite « à blanc », réalisée entre le 1er juillet 2025 et le 31 décembre 2025, sera ajoutée à titre indicatif. Elle ne sera pas à régler, mais elle permettra au ménage de connaître sa quantité de déchets au regard de la grille tarifaire qui sera mise en place au 1er janvier 2026.





Grille tarifaire

La grille tarifaire de la redevance service déchets incitative 2026, votée en mars 2025 par le conseil communautaire, sera revue chaque année, en décembre, en fonction du coût réel du service. Par ailleurs, un bonus pour les usagers les plus vertueux sera à l'étude après une période de recul sur le dispositif de cette nouvelle tarification.

MÉNAGES	Abonnement	Forfait OMR et Tri			TOTAL /AN	
	Tarif	Tarif	Ouvertures incluses (OMR)	Volume bac (Tri)		Levées incluses (Tri)
1 personne	100 €	72 €	26	240 L	12	172 €
2 personnes		155 €	39		20	255 €
3 personnes		205 €	52		24	305 €
4 personnes		240 €	72	360 L	22	340 €
5 personnes et +		285 €	92		24	385 €

Le saviez-vous ?

Le portail usagers d'OBC qui permet de connaître en temps réel le nombre de levée, vise également à proposer l'échelonnement du paiement de la redevance Service Déchets pour les communes des secteurs de La Gacilly et de Malestroit. Pour bénéficier de ce service en 2026, il est nécessaire d'anticiper sa demande, soit avant le 15 décembre 2025. Il permettra aux usagers de payer leur facture en 6 fois en 2026.

- ⇒ Rendez-vous sur le portail usagers Ecocito, (clé de validation indiquée sur la facture déchets).
- ⇒ Informations au : 02 97 75 01 02 - dechets@oust-broceliande.bzh

Le nouveau site internet de l'OBC

Découvrez notre nouveau site internet
www.oust-broceliande.bzh

Informations recueillies par AH

LE 8 MAI 1945/2025



Le 8 mai dernier, nous avons célébré les 80 ans de la victoire des Alliés et de la capitulation de l'Allemagne nazie du 8 mai 1945.

Petit rappel historique : Le 7 mai 1945, un premier acte de capitulation allemande a été signé à Reims. Cette bonne nouvelle n'a été communiquée officiellement que le lendemain. Ainsi, le 8 mai à 15h, les cloches de toutes les églises françaises sonnaient la fin de la guerre tandis que le Général de Gaulle en faisait l'annonce à la radio :

"La guerre est gagnée. Voici la victoire.

C'est la victoire des Nations Unies et c'est la victoire de la France".



Cette année, nous avons eu l'honneur d'accueillir pour cette commémoration, un détachement d'élèves officiers de l'Académie Militaire St Cyr Coëtquidan accompagnés de leur capitaine.





À l'occasion de ce 80ème anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe, l'UNC et la Mairie ont souhaité rendre hommage aux combattants et aux populations civiles touchées par ce conflit, en associant à ce devoir de mémoire trois nouveaux porte-drapeaux. A cet effet, Carl, Bernard et Alizée ont suivi une formation en octobre 2024. Leur engagement a été mis à l'honneur par une cérémonie de remise officielle de leur diplôme. Ce fut aussi l'occasion pour la municipalité de confier à l'UNC un nouveau drapeau, portant le nom de la commune, acquit en ce début d'année.

AH



RIRE DES VIEUX

Ils sont jeunes, ils n'ont que 20 ans, et toute leur vie devant eux,
 Ils sont jeunes, ils n'ont que 20 ans et ils aiment rire des vieux.
 Rire des anciens combattants, de toutes leurs décorations,
 Rire des vieux qui marchent en rang les jours de commémorations.
 Rire des souvenirs d'antan qu'ils continuent à raconter,
 Rire de leur pas hésitant, rire de leurs vieilles idées.
 Lui aussi il a eu 20 ans, mais il n'a pas eu de jeunesse.
 Il est un ancien combattant et entend des rires qui le blessent.
 se souvient de ses 20 ans, comment pourrait-il oublier ?
 On n'oublie pas l'odeur du sang d'un ami qui vient de tomber.
 Il se souvient de ses 20 ans et de ses raisons pour partir.
 Pour le futur, pour les enfants, il s'était dit prêt à mourir.
 Il avait dû tout oublier, tous ses rêves et tous ses espoirs,
 Jusqu'à celui de retrouver ses amis après la victoire.
 Ils sont jeunes, ils n'ont que 20 ans, et ils aiment rire des vieux,
 Imaginent-ils un instant ce qu'ils ont sacrifié pour eux ?
 Ils sont jeunes, ils n'ont que 20 ans, et toute leur vie devant eux,
 Ils sont libres, ils sont insoucians, mais oublient que c'est grâce aux vieux.

Jean-Sébastien Guilton,

La voix du Combattant -août/septembre 2023



Affouage

Le bois de Grisan offre aux nicolasiens une grande quantité de bois de chauffage. Tous les ans, la municipalité propose aux habitants de St Nicolas du Tertre de prendre un lot pour abattre et débiter le bois. Pour la campagne 2024/2025, 4 candidatures ont été retenues. La période de travail a été particulièrement courte, cependant, les intéressés ont fait un travail remarquable. Afin de pérenniser la bonne tenue de ce bois, il est souhaitable que les nicolasiens, en plus grand nombre, puissent prendre un lot régulièrement. Notre forêt a besoin d'être entretenue et par conséquent, faire du ménage dans ce bois. Nous devons nous sentir tous concernés dès à présent, vous pouvez vous inscrire en mairie pour la prochaine campagne. La bonne gestion de cette forêt, c'est l'affaire de tous les nicolasiens.

Merci pour votre prise de conscience.

Bois de chauffage sur pied 14 euros le stère, inscription et renseignement en mairie. *JPD*

Matinée dans le Bois de Grisan

Nous avons commencé à enlever les filets de protection aux pieds des arbres dans le bois de Grisan avec une équipe de bénévoles en 2023. Nous avons poursuivi cette action, le 3 avril dernier, dans la parcelle 5A1 du Bois de Grisan et la parcelle route de Séria (direction Tréal après La Ruadaie). Malgré le mauvais temps, l'équipe de bénévoles a été efficace !
Merci à tous les participants. *CB*



Inauguration des Vestiaires Multisport

Samedi 12 avril, la commune a célébré l'inauguration des nouveaux Vestiaires Multisport en présence des sénateurs Muriel Jourda, Yves Bleunven, Simon Uzenat, du député Paul Molac, de la Conseillère départementale Rozenn Guégan et de nombreux élus communautaires. Les supporters du club ont participé également en offrant deux cadres avec les photos de la toute première équipe et de l'équipe actuelle. Après la cérémonie, une exposition retraçait l'histoire du club depuis sa création. La municipalité a aussi proposé une exposition sur les Jeux olympiques.

Les jeunes ont participé à l'animation de la journée, avec des matchs de foot le matin et l'après-midi. *AH*



© Credit photo Erwan Le Luhern (Visual FX)



A lire sur le site Internet Communal - Proposée par Donature et Patrimoine

Une Tranche de vie dans la ferme des Pâtis au siècle dernier... *La suite dans la rubrique Actualités.*





Octobre Rose

Dimanche 12 octobre, l'équipe de bénévoles vous donne rendez-vous aux halles de la Guette pour la 4ème édition de «Tous en rose à Saint Nicolas du Tertre» ! Vous serez accueillis à partir de 9h puis pourrez participer à une balade avant de déguster le verre de l'amitié offert par la municipalité.



Tout au long de la matinée vous pourrez également découvrir différents ateliers liés à la prévention. Venez nombreux soutenir la recherche et le dépistage du cancer du sein!

Et n'oubliez pas de vous parer de rose, couleur douce, joyeuse et qui évoque la bonne santé, tout ce que le cancer n'est pas.
Frédérique Couchellou

Silence ça pousse...

Le projet de reboisement d'une parcelle E623 « Le Pareilleux » avance. L'objectif de cette action est de faire la jonction entre deux forêts et d'y accueillir les marcheurs.

Dans l'attente de l'avancement des démarches administratives et financière, la parcelle a été ensemencée en graminées, légumineuses et crucifères afin de garder la parcelle propre de mauvaises herbes et d'offrir aux gibiers un espace pour y vivre. Si vous connaissez des gens qui seraient sensibles à notre action, il est possible de financer son reboisement (mécénat, crédit carbone...). Nous vous tiendrons au courant de l'avancement du projet.
JD



Les écoles du RPI Saint Nicolas Du Tertre/Tréal (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Les effectifs sont stables pour cette année 2024-2025. 53 élèves se répartissent sur notre RPI. Nous accueillons 30 élèves du CP au CM2 à Tréal, et 23 élèves en maternelle à Saint Nicolas du tertre. Nous prévoyons un effectif similaire pour la rentrée 2025. **L'inscription des élèves nés en 2023 se fait dès maintenant.**

Renseignement dans les écoles et en mairies, ou par mail à eco56.steth.treal@enseignement-catholique.bzh

Un projet d'école basé sur la compréhension de lecture de la PS au CM2. L'objectif est de développer et renforcer les compétences en compréhension de lecture chez les élèves, de la Petite Section au CM2. À travers une progression adaptée, les élèves sont amenés à écouter, lire, reformuler, questionner et interpréter des textes variés (albums, contes, documentaires, textes narratifs, etc.).

Les projets de classes 2024/2025. Cette année, l'imaginaire est à l'honneur en classe de CM1 CM2, avec le merveilleux monde d'Alice. Entre créations artistiques, étude de Lewis Carroll et Tea Party, l'année est bien remplie, permettant aux élèves de découvrir un ouvrage majeur de la littérature anglaise.

Dans la classe de CP-CE1-CE2, nous avons eu la chance d'accueillir dans notre classe un hamster. C'est un animal calme et rigolo à observer. Il éveille la curiosité des enfants en les incitant à observer un être vivant.

Une école ouverte. Cette année, Aurélien NOBLET, parti pour un voyage, nous a proposé de le suivre. Nous nous connectons en direct avec lui une fois par mois pour suivre son périple et découvrir avec lui de nouveaux pays et cultures. Tout au long de l'année, différentes sorties et moments forts sont organisés pour nos 2 écoles : Spectacle musical, Carnaval, Piscine, Journée sportive, Journée d'intégration au collège pour les CM2, Sortie scolaire à Branféré pour les maternelles et zoo de la flèche pour les CP au CM2, Kermesse, Pique-nique des familles.

Sylvie ROCHARD, directrice du RPI. (Propos recueillis par AH)





Neurodon

Le 10 et 11 mai dernier, le Jardin du Patis de la Logette, à la Bridelaie, a ouvert ses portes. 253 visiteurs ont ainsi pu découvrir le Jardin de Brigitte et Dominique. Ainsi 2 300 euros de dons ont pu être récoltés au profit du Neurodon pour faire avancer la recherche sur les maladies telles que Alzheimer, Parkinson, sclérose en plaques, schizophrénie, dépression... AH



Dératisation

Tous les ans, la municipalité propose une opération de dératisation, un collectif nuisible gère ce dossier. Pour 2025, ce sont 17 sites qui ont été visités. Le 1^{er} passage de la société Anidiet a eu lieu le 27 février et le 2^{ème} passage le 7 mai.

Le coût de cette opération est de 93€ par foyer, la commune participe à hauteur de 20€ par site, ce qui fait un reste à charge de 73€. Ce programme contribue à une meilleure salubrité de vos locaux. Cependant, ce n'est jamais un acquis définitif, il faut maintenir la pression. Nous sommes tous concernés pour obtenir l'éradication de ces nuisibles.

Renseignements et inscriptions en Mairie JPD



Participation Citoyenne

Le 20 mai dernier, en conseil municipal, les gendarmes de Malestroit sont venus présenter le dispositif de « Participation citoyenne » aux élus et aux membres de la Réserve Communale de Sécurité Civile, conviés pour l'occasion. Ce dispositif permet de créer un lien entre des citoyens volontaires de la commune (les référents) et les forces de l'ordre, plus précisément le gendarme qui est en charge de notre secteur.

C'est un protocole qui se conclut entre le Préfet, le maire et la gendarmerie et qui a pour objectifs de :

- **Renforcer la sécurité du quotidien** par la prévention.
- **Prévenir et lutter plus efficacement contre les cambriolages** et les incivilités.
- Encourager une **dynamique de solidarité locale**.

Et de manière générale, de rassurer la population.

Ce n'est pas de la « délation », et en aucun cas les référents n'interviennent à la place des forces de l'ordre.

Aucune compétence particulière n'est requise, seulement le **bon sens, l'attention** à son environnement, et la volonté de **participer à la vie locale**.

Pour les personnes qui souhaitent devenir référent volontaire bénévole (sans engagement de durée), une petite formation est prévue, vous pouvez vous inscrire auprès de la mairie dès à présent. KDB





Journée débroussaillage

Une équipe d'une douzaine de bénévoles, jeudi 15 mai, ont nettoyé les chemins de randonnées de St Nicolas jusqu'au bois de Grisan en passant par la Butte de l'Estréhan et le chemin de la Porte soit une douzaine de kilomètres avec taille-haie, débroussailleuse, broyeur..., dans la bonne humeur et sous le soleil.

Nous avons également nettoyé le pumptrack.

CB

Nous essayons de faire cette matinée débroussaillage 2 fois par an. N'hésitez pas à rejoindre notre petit groupe si vous êtes disponibles !

Sortie au Musée de la Résistance en Bretagne à Saint-Marcel

Le samedi 24 mai, le club des anciens combattants AFN organisait une visite du musée. Une vingtaine de personnes étaient présentes, parmi lesquelles deux enfants.

Cette visite a permis aux participants de profiter des histoires et anecdotes agrémentées tout au long du parcours par notre guide. Tout comme l'histoire du Corbeau des mers, la Plastiqueuse à bicyclette, la robe de mariée confectionnée dans un parachute en nylon... ont contribué à rendre cette visite ludique et immersive pour tous. Les histoires de ces héros résistants de notre territoire breton, qui ont contribué avec les forces armées à la victoire et signature du traité de paix le 08 mai 1945 ont laissé une empreinte durable dans les souvenirs des anciens.

En rentrant, une pause au bar a été l'occasion d'un moment convivial où chacun a pu se désaltérer et donner leur première impression. Une visite passionnante et une belle journée

La mairie, qui accompagnait le club lors de ce rendez-vous, prévoit de réitérer son soutien pour d'autres activités.

MLG



Le printemps des cimetières

le PETR Pays de Plœrmel et la Région Bretagne ont organisé un moment consacré aux jardins de pierre dans le cadre du « Printemps des Cimetières ». L'animation centrée sur le patrimoine funéraire a eu lieu vendredi 16 mai à Saint-Nicolas-du-Tertre autour de l'église. Cela nous a permis de recenser le patrimoine funéraire autour de l'église (Monument aux Morts, carré militaire, tombes des anciens curés), de s'interroger sur les inscriptions sur les monuments, les dater.

Une opération d'Inventaire a été créée spécialement pour cet événement, permettant de recenser le patrimoine funéraire sur les différentes communes du territoire. L'église a été ouverte le temps de l'animation, un stand de la Région Bretagne avec des documents consultables sur le patrimoine du Pays de Plœrmel et des illustrations du patrimoine funéraire présent sur d'autres communes du territoire.

L'application **GLAD** (« patrimoine » en breton) a été créée pour permettre à tout le monde d'inventorier le patrimoine breton et de le découvrir grâce à une cartographie interactive. Cet outil numérique existe officiellement depuis 2023. Il permet de mettre en place une méthodologie scientifique propre à la discipline d'Inventaire du patrimoine.

CB



EXPOSITIONS SUR LES CÉRÉALES



Après la belle réussite de l'exposition sur les abeilles en 2024, un nouveau projet sur le thème des céréales a été proposé pour tous les âges les samedi 14 et dimanche 15 juin.

Les visiteurs ont pu tester leurs connaissances sur les différentes céréales et les « fausses céréales » avec leur histoire d'hier et leurs utilisations aujourd'hui. On a pu manipuler deux moulins à grains, l'un pour le blé, l'autre pour le sarrasin et comprendre comment étaient utilisés les tamis et le fléau ; des panneaux décrivaient les enjeux agricoles et nutritifs des différentes céréales et l'évolution de leur histoire ; on pouvait surtout les toucher et les comparer, de la graine aux différents produits commercialisés ; des livres étaient disponibles pour trouver et partager des recettes et un quizz pour vérifier ses connaissances.

Sans oublier les dégustations très prisées de tous !



Les élèves de l'école maternelle ont passé une belle matinée le lundi 16 juin à parcourir l'exposition avec quatre ateliers : ils ont découvert les céréales, préparé leurs petits pains dans le fournil de Pierre-Marie, écouté des histoires de pain et de galette et ils ont manipulé des céréales pour décorer des petits moulins préparés à l'école. Ce bon moment s'est terminé par des dégustations de pains et de plusieurs recettes concoctées pour eux.



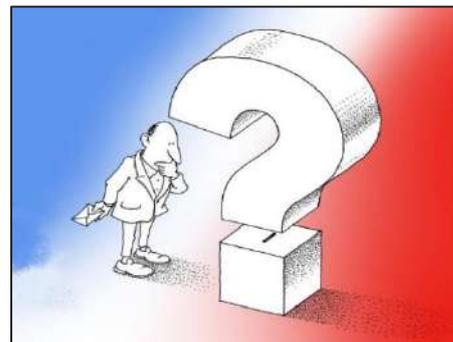
La municipalité remercie Jean-Lou Sarazin pour la fourniture de matières premières et la documentation, Pierre-Marie pour sa disponibilité, Chantal et Bernard pour leurs matériels et leur aide ainsi que les bénévoles de la bibliothèque. CB

ÉLECTION MUNICIPALE 2026

LE MODE DE SCRUTIN CHANGE à Saint-Nicolas-du-Tertre comme dans toutes les communes de moins de 1.000 habitants.

Le Parlement a définitivement adopté la « **Loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité** ».

L'actuel scrutin majoritaire plurinominal à deux tours sera remplacé dès mars 2026 par le SCRUTIN DE LISTE PARITAIRE à deux tours.



Pourquoi cette Loi ?

La proposition de Loi, déposée le 19/10/ 2021, a été adoptée en 1^{ère} lecture par l'Assemblée Nationale le 03/02/ 2022, puis récemment le 11/03/2025 par le Sénat ; l'Assemblée Nationale l'a adoptée définitivement le 07/04/2025. Elle était soutenue par l'Association des Maires de France et celle des Maires Ruraux de France.

La Loi poursuit un triple objectif :

- harmoniser et simplifier les modes de scrutin,
- répondre à la crise de l'engagement local qui touche particulièrement les communes rurales,
- renforcer la parité au niveau local en s'inscrivant dans le prolongement de la Loi Engagement et Proximité de 2019.

C'est une réforme majeure qui étend le scrutin de liste paritaire à toutes les communes de moins de 1 000 habitants. Fini désormais panachage et raturage permettant aux citoyens de rayer certains noms, pratique souvent surnommée "tir aux pigeons" du fait qu'elle favoriserait une démarche plutôt "punitif".

Comment fonctionne ce scrutin ?

L'article L.260 du Code Électoral stipule que « *les Conseillers Municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes ..., sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation* ».

Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats, listes qui doivent être paritaires et respecter l'alternance femme/homme. Pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants, la Loi autorise le dépôt de listes incomplètes mais fixe un seuil minimum de candidats, à Saint-Nicolas-du-Tertre, au minimum 9 candidats comme toute commune de moins de 500 habitants.

Les électeurs voteront pour la liste de leur choix, **telle qu'elle est sur le bulletin de vote, sans aucun changement**.

Cette réforme implique l'application de **la règle de répartition des sièges** prévue à l'article L262 du Code électoral, avec une prime majoritaire attribuée à la liste arrivée en tête (la moitié des sièges à pourvoir) et une répartition proportionnelle des sièges restants entre toutes les autres listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. **Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.**

En cas de vacance d'un siège en cours de mandat, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu sera appelé à remplacer le Conseiller Municipal dont le siège est devenu vacant.



Le Maire sera élu selon les mêmes modalités qu'auparavant.

Les Adjoints ne seront plus élus au scrutin uninominal, mais au scrutin de liste, sans panachage ni votre préférentiel, et composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Toutefois en cas de vacance d'un poste d'Adjoint en cours de mandat, le nouvel Adjoint pourra être désigné parmi les Conseillers municipaux sans tenir compte de leur sexe.

Les Conseillers Communautaires resteront désignés dans "l'ordre du tableau".

DB



EN RÉSUMÉ du changement du mode de scrutin à Saint-Nicolas-du-Tertre dès les prochaines élections municipales de mars 2026 :

Qu'il y ait une ou plusieurs listes de candidats,
LES ELECTEURS VOTERONT POUR LA LISTE DE LEUR CHOIX TELLE QU'ELLE EST SUR LE BULLETIN DE VOTE, SANS AUCUN CHANGEMENT.
Pour tout ajout ou suppression de nom, changement de l'ordre de la liste ou tout autre raturage, le **BULLETIN SERA CONSIDÉRÉ COMME NUL !**



LES TARIFS COMMUNAUX



GARDERIE PERISCOLAIRE

0.50 € le ¼ d'heure



Pour vos Évènements

TARIFS DE LOCATION

Caution Dégâts 500 € - Caution Ménage 100€ - Assurance Responsabilité Civile

Salle Polyvalente	Associations et entreprises communales	Associations et entreprises extérieures
Réunion Grande Salle	Gratuit (selon disponibilité)	129 €
Option chambre froide		90 €
1 jour Salle + Cuisine	365 € (1 location gratuite/an)	479 €
	Particuliers de la commune	Particuliers de l'extérieur
Vin d'honneur Grande Salle (sans buffet)	80 €	131 €
1 jour Salle + Cuisine	365 €	479 €
1 jour Salle + Chambre froide	268 €	382 €
2 jours Salle + Cuisine	482 €	594 €
2 jours Salle + Chambre froide	381 €	493 €

Halles de la Guette	Particuliers de la commune	Particuliers de l'extérieur
1 jour	182 €	274 €
2 jours	319 €	410 €

Vestiaires Multisport	Association de la commune	Association de l'extérieur
1 jour	150 €	250 €
2 jours	300 €	400 €

En dehors des périodes d'utilisation de l'USSNAT

TARIF CIMETIERE

Concession de 2m²

Concession 15 ans : 70 €

Concession 30 ans : 100 €

Concession 50 ans : 150 €



Cavurne 0.36m²

Acquisition : 350 €

Cavurne 15 ans : 70 €

Cavurne 30 ans : 100 €

Cavurne 50 ans : 150 €

BULLETIN MUNICIPAL N°54

Tirage : 299 exemplaires

Date de parution : 1 juillet 2025

Dépôt légal : juillet 2025

ISSN : 2824-2653

Directeur de publication : Mickaël LE GOUÉ

Rédaction : Commission Communication,
avec la collaboration du conseil municipal
et de Pascale GUILLO

Maquette/mise en page : Anita HEMERY

Editeur/imprimeur : Mairie, St Nicolas du Tertre



MANIFESTE POUR La CHASSE

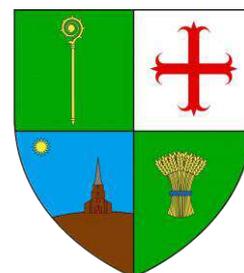
Fédération Nationale des Chasseurs

Nous, chasseurs, dénonçons les multiples attaques injustifiées qui viennent notamment de Bruxelles, de technocrates adeptes de la norme et déconnectés de la réalité, des anti-tout et des écolos dogmatiques.

Trop, c'est trop ! Régulièrement harcelés, les chasseurs en ont ras-le-bol. Nous réaffirmons notre détermination à défendre la chasse, qui est un art de vivre, et qui représente l'avenir dans nos sociétés déshumanisées et déconnectées de la nature.

AUSSI, NOS DEMANDES SONT :

- 1 Reconnaissance d'intérêt général** de la chasse française et inscription au patrimoine immatériel de l'Unesco de tous les modes de chasse.
- 2 Arrêt du paiement des dégâts de grand gibier** sur les cultures par les seuls chasseurs afin de sauver le système d'indemnisation pour les agriculteurs.
- 3 Refus de l'interdiction d'utilisation du plomb** dans les munitions de chasse.
- 4 Suppression de tous les moratoires européens** et maintien de toutes les espèces chassables.
- 5 Reconnaissance de la légitimité de toutes les chasses traditionnelles** afin de garantir leurs pratiques.
- 6 Animation d'une police de proximité rurale** par les fédérations des chasseurs à disposition des communes.
- 7 Création d'un fonds dédié aux fédérations** pour financer des actions de réaménagement environnemental comme les haies pour le petit gibier.
- 8 Permission aux chasseurs de céder leur gibier** sans contraintes réglementaires disproportionnées.
- 9 Réduction significative des populations de loup**, afin de sauver le pastoralisme et les populations d'ongulés.
- 10 Retour à la liste complète des nuisibles** dans tous les départements, et maintien partout du piégeage et du déterrage.
- 11 Liberté de continuer à chasser** le week-end, les vacances et jours fériés.



Merci à Jean Hercouet et à Yves Couchellou pour les photos